



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
14 mai 2012
Français
Original: anglais

Conseil du développement industriel

Quarantième session

Vienne, 20-22 novembre 2012

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire

Renforcement des programmes de l'ONUDI au moyen du solde inutilisé des crédits ouverts

Comité des programmes et des budgets

Vingt-huitième session

Vienne, 25 et 26 juin 2012

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Renforcement des programmes de l'ONUDI au moyen du solde inutilisé des crédits ouverts

Fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables

Rapport du Directeur général

Conformément à la décision GC.13/Dec.15 de la Conférence générale et à la décision IDB.38/Dec.5 du Conseil, le présent rapport donne des informations sur le fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables, actualisant ainsi les informations présentées au Conseil dans un précédent rapport (document IDB.39/11).

I. Introduction

1. Le fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables destiné à des activités productives a été créé conformément à la décision GC.13/Dec.15 avec une partie du montant des soldes inutilisés des crédits ouverts pour les programmes de coopération technique dus aux États Membres en 2010.

2. Son principal objectif est de contribuer à la formulation, à la conception et à la mise en œuvre ultérieure d'un portefeuille concret de projets et de programmes visant à accroître l'utilisation des énergies renouvelables à des fins productives dans les pays en développement et les économies en transition.

3. Sa création repose sur le principe que l'énergie est un élément indispensable de la croissance économique et du développement durable. On admet en effet que le développement industriel durable et la réduction de la pauvreté passent par un accès à des sources d'énergie fiables, sûres et économiques et à des services qui font appel à des énergies renouvelables et à d'autres sources d'énergie propre.

4. C'est notamment dans cet esprit que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2012 "Année internationale de l'énergie durable pour tous". Cette



initiative implique que soient atteints d'ici à 2030 trois objectifs mondiaux interconnectés (2010 étant l'année de référence): l'accès universel aux services énergétiques modernes, le doublement de l'efficacité énergétique et le doublement de la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial. Ce sont là des objectifs ambitieux mais réalisables qui imposent des mesures spécifiques pour promouvoir l'énergie durable. Le fonds d'affectation spéciale joue un rôle direct dans la réalisation de ces objectifs.

5. Nombreux sont les pays en développement et les pays à économie en transition qui disposent d'importantes ressources en énergies renouvelables, notamment en hydroélectricité, en énergie éolienne, solaire et géothermique et en biomasse (en particulier dans le secteur agro-industriel), y compris en déchets agricoles et en biocarburants. La répartition de ces ressources varie selon les continents, certaines régions étant dotées d'un potentiel énergétique sous toutes les formes. Il existe donc encore d'énormes possibilités à exploiter afin d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables à des fins productives et pour des applications industrielles. Cependant, malgré l'intérêt croissant pour l'exploitation du vaste potentiel qu'offrent les énergies renouvelables en vue de répondre à des besoins énergétiques toujours plus importants, l'option du statu quo laisse présager un futur énergétique qui sera largement dominé par les combustibles fossiles, avec de nombreux pays qui continueront de pâtir de l'insuffisance de moyens de production d'énergie, d'un réseau électrique limité, d'une faible consommation d'énergie, de services non fiables et de coûts énergétiques élevés. Une telle situation tient aux nombreux problèmes et obstacles auxquels il faut s'attaquer de manière globale et sans délai.

6. À ce jour, le montant du fonds d'affectation spéciale est d'environ 500 000 euros. Ces fonds sont utilisés en premier lieu pour élaborer des propositions de projets dont l'objectif principal est d'intégrer les incidences sociales et économiques, notamment les aspects liés à la problématique hommes-femmes, et de mettre en place un suivi efficace des résultats et de l'impact des projets concernant les énergies renouvelables. La réussite de la mise en œuvre de ces projets permettrait de renforcer les technologies et les marchés relatifs aux énergies renouvelables dans les pays bénéficiaires, ce qui contribuerait grandement, d'une part, à améliorer, dans certains pays, l'accès à des services énergétiques modernes fondés sur des énergies renouvelables, d'autre part, à favoriser la croissance économique et la création de richesses, et à appuyer ainsi la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

7. Concrètement, le fonds d'affectation spéciale est utilisé essentiellement pour contribuer à la formulation de projets au niveau national visant à favoriser des activités destinées à a) lever les principaux obstacles à l'utilisation des énergies renouvelables à des fins productives (obstacles politiques, techniques, financiers et résultant de l'insuffisance de capacités); b) accroître l'exploitation des ressources énergétiques en milieu rural pour favoriser des activités génératrices de revenus; c) encourager le secteur privé à investir dans les énergies renouvelables; d) mobiliser des financements auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), de l'Union européenne (UE) et d'autres mécanismes de financement; et e) renforcer la sécurité énergétique et climatique.

II. Activités actuelles de projets

8. Actuellement, quatre idées de projets (formulaires d'identification de projet¹) élaborées avec l'appui du fonds d'affectation spéciale ont été approuvées par le FEM pour un financement à titre gracieux de 11 millions de dollars des États-Unis, auxquels s'ajouteront 59 millions supplémentaires qui seront mobilisés au titre de cofinancements. Ces idées de projets, qui se concrétiseront en projets à part entière à l'issue du cycle préparatoire de projet du FEM, sont présentées en détail dans les paragraphes ci-après.

9. **Cameroun.** Le projet a pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre par le développement et le renouvellement de solutions intégrées en matière de biomasse et de petites centrales hydroélectriques à des fins productives au Cameroun, et les investissements dans ce domaine. Il cherchera à développer des politiques et un cadre réglementaire favorables aux investissements dans les énergies renouvelables au Cameroun, puis à mettre en place un marché viable de production d'énergies renouvelables à l'aide d'instruments financiers, de capacités techniques et financières et d'outils d'appui.

10. Le projet vise aussi à intégrer les systèmes d'énergies renouvelables et les miniréseaux dans le programme d'électrification du Cameroun. Dans ce cadre, au moins deux systèmes de miniréseaux de production d'énergies renouvelables, techniquement et financièrement viables et d'une capacité de deux mégawatts (MW), seront conçus, installés et mis en service.

11. Le FEM a accepté de financer le projet à titre gracieux à hauteur de 2 millions de dollars des États-Unis, et 10 millions supplémentaires seront mobilisés au titre de cofinancements.

12. **République dominicaine.** Le projet vise à stimuler la compétitivité industrielle par la production d'énergie de biomasse et à réduire les émissions de gaz à effet de serre des zones franches industrielles de la République dominicaine. Il améliorera et renforcera le cadre institutionnel pour les techniques d'exploitation des énergies renouvelables dans les zones franches industrielles et comprendra une démonstration technique de centrale à biomasse d'une capacité estimée à 2,5 mégawatts dans la zone franche industrielle de Santiago.

13. Le projet cherchera également à mettre en place un marché des énergies renouvelables basé sur l'utilisation durable de la biomasse pour la production d'énergie en République dominicaine, et apportera un appui à la Commission nationale de l'énergie dans ses efforts visant à améliorer l'approvisionnement en électricité des entreprises de fabrication sises dans les zones franches industrielles.

14. Le FEM a accepté de financer le projet à titre gracieux à hauteur de 1,3 million de dollars des États-Unis, et 7,5 millions supplémentaires seront mobilisés au titre de cofinancements.

15. **Inde.** Le projet a pour objectif de promouvoir des modèles commerciaux visant à favoriser l'implantation et le développement d'applications de chauffage et de refroidissement basées sur l'énergie solaire dans certains secteurs industriels de l'Inde. Il démontrera également la viabilité technique et financière des projets

¹ Le formulaire d'identification de projet constitue la première étape du cycle de projet du FEM.

solaire industriels et contribuera à l'élaboration d'un ensemble détaillé de recommandations et de lignes directrices qui permettront aux décideurs de faciliter le déploiement des techniques d'exploitation de l'énergie solaire dans les applications industrielles de chauffage et de refroidissement en Inde.

16. Le projet suscitera de nouvelles initiatives pour les chefs d'entreprise, notamment en matière de conseil, de conception, de mise en œuvre de projets et de fabrication. Il visera également à renforcer l'impact social de ces initiatives pour les communautés locales.

17. Le FEM a accepté de financer le projet à titre gracieux à hauteur de 4,4 millions de dollars des États-Unis, et 21,8 millions supplémentaires seront mobilisés au titre de cofinancements.

18. **Uruguay.** Le projet vise à encourager les pratiques de production durable et les technologies à faible émission de carbone dans des secteurs prioritaires et à améliorer les capacités technologiques locales pour transformer différentes sortes de déchets générés par l'agriculture et les chaînes de production agro-industrielles en plusieurs types d'énergie et/ou de sous-produits, l'objectif étant de développer un modèle de production durable à faible émission de carbone en Uruguay.

19. Le projet cherchera à renforcer la politique générale en faveur de systèmes de production durable et à mettre en œuvre des technologies à faible émission de carbone dans des secteurs prioritaires (agriculture, industries de transformation et petites communautés). Il cherchera également à améliorer les capacités technologiques pour concevoir et mettre en œuvre des processus de transformation de déchets en énergie.

20. Le FEM a accepté de financer le projet à titre gracieux à hauteur de 3,4 millions de dollars des États-Unis, et 19,8 millions supplémentaires seront mobilisés au titre de cofinancements.

III. Conclusion et perspectives

21. Le fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables est maintenant pleinement opérationnel et a obtenu un certain nombre de résultats non négligeables dans un délai remarquablement court. Il a, entre autres, permis d'élaborer plusieurs projets concrets concernant les énergies renouvelables et couvrant une vaste zone géographique comprenant des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes.

22. À partir d'une base de financement relativement limitée, le fonds d'affectation spéciale est parvenu à lever des fonds auprès du FEM et d'autres sources, notamment le secteur privé, afin de donner plus d'envergure aux projets proposés et d'en étendre la portée potentielle. Le montant total, qui s'élève à 70 millions de dollars des États-Unis; comprend 11 millions financés par le FEM et 59 millions qui doivent être mobilisés au titre de cofinancements.

23. Le fonds d'affectation spéciale a atteint l'objectif qui lui avait été fixé grâce au financement de projets conformes aux priorités thématiques de l'ONUDI que sont la réduction de la pauvreté grâce à des activités productives, le renforcement des capacités et l'énergie et l'environnement. En outre, les projets actuels sont

conformes aux objectifs de l'initiative "Énergie durable pour tous" du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

24. Le fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables comporte une dimension stratégique qui contribue à promouvoir, au moyen de projets concernant les énergies renouvelables, des approches programmatiques et des partenariats, l'accent étant mis sur des démonstrations techniques, des politiques générales et le renforcement des capacités, pour obtenir des résultats positifs et mesurables.

25. Comme mentionné plus haut au paragraphe 6, les financements dont dispose le fonds d'affectation spéciale sont utilisés avant tout pour élaborer des propositions ou des idées de projets qui se concrétiseront par la suite en projets à part entière dans certains pays, comme le montrent les exemples cités aux paragraphes 9 à 20. Avec les fonds existants, il est prévu de mettre en œuvre dans un proche avenir un certain nombre de projets supplémentaires après consultations avec le FEM et d'autres acteurs concernés, notamment les ministères et le secteur privé des États Membres.

IV. Mesure à prendre par le Comité

26. Le Comité voudra peut-être prendre note des informations figurant dans le présent document.
